

Aujourd'hui, s'il y a de la violence en France, ce serait dû à la Droite (RN, Reconquête!, LR...) qui instrumentaliserait des « Faits Divers » pour effectuer des provocations à la haine raciale. Cela a fait dire à Eric Zemmour, « qu'il y avait deux France irréconciliables ». Immédiatement, dans une même voix, la Gauche (LFI en tête) et le gouvernement ont dénoncé « un appel à la haine »... Même Fabien Roussel qui avait dans un premier temps parlé à propos du meurtre de Thomas, de quelque chose de « rare, douloureux... on se dit pourquoi pas chez nous demain »... s'est manifestement rétracté en affirmant toute honte bue, que c'était « *la faute aux médias de Droite de Bolloré tels qu'Europe 1, CNews ou du JDD* », dans lesquels il était, pourtant, venu à maintes reprises...

Patrick Cohen, « des jeunes venus pour draguer »...

Si vous ne comprenez pas, toute la montée de la violence aujourd'hui n'est pas dû « à un *ensauvagement de société* » comme l'avait dit le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, mais à la Droite raciste, exonérant les agresseurs de surcroît, en essayant de systématiquement minimiser les faits, le parti LFI de Mélenchon s'étant fait de la méthode, un archétype de réaction. Pour Patrick Cohen sur CàVous, aller à un bal avec des couteaux de 20 cm, ce n'est pas grave « *puisque'ils n'étaient venus que pour s'amuser et draguer des filles* ». Toujours selon lui, « *Il y aurait moins de morts violentes aujourd'hui qu'il y a 20 ou 30 ans...* ». Donc, M. Cohen ne sait pas qu'il y a eu 263 morts entre 2000 et 2018 suite des attentats islamistes... Pour lui, tout va bien, il n'y a pas de raison de s'inquiéter... Ce n'est que l'Extrême Droite qui essaierait de faire croire qu'il y a deux France, celle des Banlieues et celle du reste du pays. Thomas, Enzo et les autres ne seraient que des erreurs, « des faits divers » et en aucun cas « des faits de société ».

Thomas, un crime anti-blanc !

Que la dizaine de voyous venus du quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère soit venue « *pour casser du Blanc* » comme une dizaine de témoins l'ont reconnu, n'a pas convaincu la Justice qui n'a pas retenue dans l'affaire de Thomas ce type d'argument, à savoir de crime raciste anti-blanc. On n'ose imaginer si cela avait été le contraire, combien de ministres se seraient offusqués, combien de juges auraient appelé à une condamnation exemplaire, combien de commentateurs tels que Patrick Cohen auraient poussé des cris d'orfraie... mais pour Thomas ou Enzo, rien pas même une minute de silence à l'Assemblée Nationale, alors que pour Nahel, petit délinquant bien connu des services de police, il a eu droit à la sienne, lui ! Et la France s'est enflammée durant une semaine d'émeutes avec moins de célérité des forces de l'ordre que pour arrêter les militants de l'Ultra-Droite à Romans-sur-Isère... Durant cette semaine, on a vu des tirs de kalachnikov, de mortiers contre les forces de l'ordre, des bâtiments incendiés y compris des écoles..., tous les symboles de la République

et de l'autorité de l'Etat... Il y a eu 31 arrestations pour 630 millions d'euros de dégâts estimés...

Prison FERME pour des manifestants de l'Ultra-Droite...

Une centaine de « militants d'Ultra-Droite » manifeste à Romans-sur-Isère dans le quartier de la Monnaie au nom de : « *Justice pour Thomas* », « *l'Islam hors d'Europe* », « *la rue, la France nous appartient* ». La police intervient immédiatement « *pour en arrêter le plus possible* », dicit le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, « qui appelle à des sanctions exemplaires ». En comparution immédiate, les 6 prévenus ont été condamnés à 6 à 10 mois de prison FERME pour avoir osé manifester dans le quartier des meurtriers de Thomas. Au moment du verdict, un homme s'est levé dans la salle. « *Vous n'avez pas honte, c'est de la racaille dont il faut vous occuper, s'ils ont fait ce qu'ils ont fait, c'est parce que vous ne faites pas votre boulot* ». En marge de la manifestation, un des militant a été roué de coups, dénudé et laissé pour mort par les voyous de ce quartier. Pas un mot dans les médias « mainstream »... On se souvient aussi qu'à Nantes, en mai dernier, un jeune homme, mineur au moment des faits, après un refus d'obtempérer, avait percuté et traîné au sol un policier sur « une vingtaine de mètres ». L'individu était au volant d'une voiture volée. La tête du policier avait « violemment heurté le bitume », et il avait perdu connaissance.

35 H de TIG pour le mineur ayant traîné un policier en voiture

Transporté à l'hôpital, il en était ressorti avec un « traumatisme crânien » et des points de suture. Quelle sanction de la Justice ? 35 heures de Travaux d'Intérêt Général (TIG) !!! Le parquet avait annoncé faire appel de la décision parce que la peine est bien en deçà des huit mois de prison AVEC SURSIS requis par la procureure à l'encontre de cet adolescent. La cour avait déclaré vouloir « *favoriser une dynamique de réinsertion pour ce garçon de 16 ans, jamais condamné, qui venait de reprendre les cours après avoir été déscolarisé* ». L'avocat de la victime, Maître Matthias Jarry, avait parlé « d'une décision incompréhensible pour la victime » et il avait posé la question : « *Une bonne peine, c'est une peine qui est comprise et par la victime et par l'auteur qui doit la comprendre et ne pas recommencer. Il faut qu'il comprenne que les fonctionnaires de police, on doit les respecter et quand il y a un contrôle, on s'arrête. 35 heures de TIG, je ne sais pas s'il va en retirer quelque chose après* », appuie-t-il. Mais pour les 6 militants de l'Ultra-Droite sans casier eux-aussi, pas la même clémence de la part des juges alors qu'ils n'ont blessé personne...

Shaïna, tabassée, violée, brûlée vive...

Dans une autre affaire bien connue, celle de Shaïna, la Justice s'est aussi encore ridiculisée

lors de son verdict. Rappelons les faits. C'est la fin du premier volet judiciaire dans l'affaire Shaïna, celui concernant l'agression sexuelle dont elle a été victime. En 2017, Shaïna, une fillette de 13 ans, est violée avant d'être assassinée, deux ans plus tard, en 2019, dans des circonstances abominables : violée puis brûlée vive... En appel, le tribunal pour enfants de la Cour d'appel d'Amiens a rendu son verdict : les 4 prévenus avaient tous été reconnus coupables : Ahmed (ce n'est pas son prénom mais celui retenu par les commentateurs), le principal accusé, 14 ans au moment des faits, avait été condamné à deux ans AVEC SURSIS, contre un an avec sursis en première instance. Il sera également inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles. Le parquet, qui n'a pas été suivi, avait requis deux ans avec sursis dont un ferme. Il faut savoir qu'en 2017, Ahmed, sortait déjà avec Shaïna, 13 ans. Il l'avait forcée, en lui faisant du chantage, à se rendre dans une clinique désaffectée de Creil, où il se trouvait avec deux autres amis. Prise au piège, Shaïna avait expliqué dans sa plainte avoir subi un viol par Ahmed, tout en étant parfois maintenue par les amis de ce dernier. Mais le viol n'avait pas été retenu par la juge d'instruction, celle-ci estimant qu'elle n'avait pas pu prouver qu'il y avait eu pénétration. L'affaire était donc passée en correctionnelle pour agressions sexuelles...

Du SURSIS pour les assassins de Shaïna...

À l'issue du verdict en appel, deux autres prévenus ont également vu leur peine s'alourdir quelque peu en appel : ils écopent d'un an de prison AVEC SURSIS probatoire pendant 3 ans, contre 8 mois en première instance. Le parquet avait requis 15 mois dont 6, ferme. Le quatrième prévenu, jugé lui aussi pour une agression sexuelle commise sur l'adolescente une semaine auparavant, dans une cave de Creil, a été de son côté condamné à 6 mois de prison avec sursis simple. Il avait été relaxé en première instance... Quand on se plonge dans ce dossier judiciaire, on comprend combien la procédure a été un véritable parcours du combattant pour la jeune Shaïna et sa famille, face à la police et à la justice. Pourquoi des peines aussi faibles ? La raison : « *Les prévenus étant mineurs au moment des faits, les peines étaient dès le départ divisées par deux. Ainsi, si une agression sexuelle commise par un majeur peut être condamnée à 7 ans de prison, ici les mineurs ne risquaient que 3 ans et demi au maximum* ». Pourquoi n'ont-ils pas eu la peine maximale de 3 ans et demi ? Si des militants de l'Ultra-Droite avaient commis ces faits, auraient-ils eu la même peine en étant mineurs ? La Justice aujourd'hui va dans le sens des voyous qui peuvent s'estimer impunis pour tout ce qu'ils commettent comme délits, quel qu'en soit la gravité... A quand le changement de la loi sur la complaisance envers des mineurs qui peuvent se comporter comme des sauvages indignes de vivre libre en communauté ?

Pascal Gaymard

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité